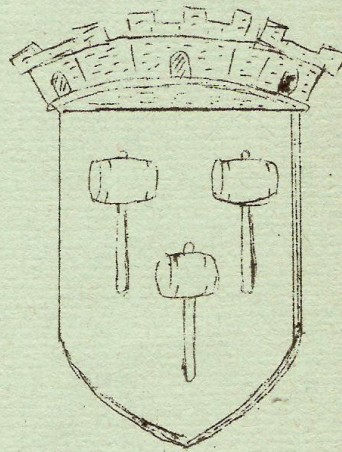
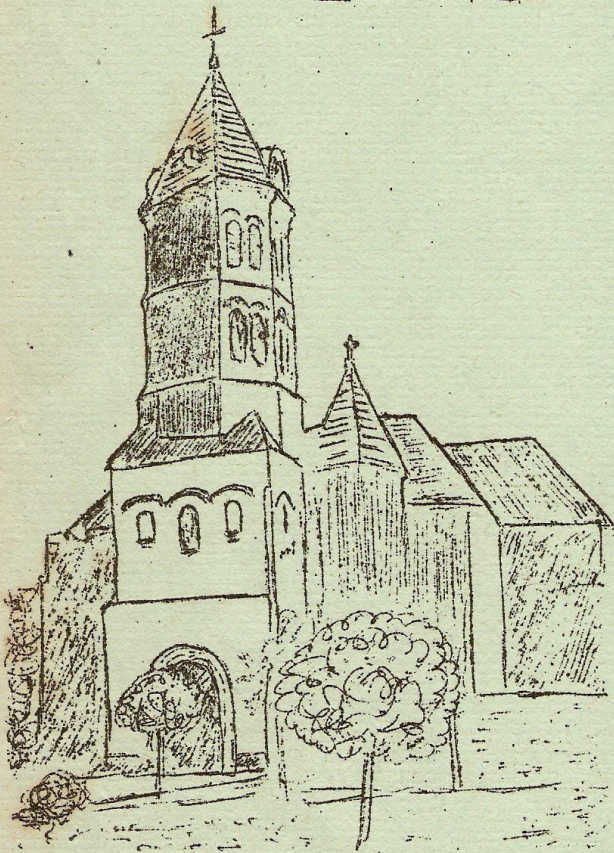


# NOTRE



# VILLAGE



BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION  
ET DE LIAISON DE LA COMMUNE DE  
MONCHY-LAGACHE.

JANVIER 1974

4

o=o=o=o=o=o=o

N° 15

=o=

Meilleurs vœux de bonne et heureuse année 1974 à tous les habitants de notre village.

Chacun peut constater autour de soi certaines difficultés. Que notre communauté locale puisse aider à les atténuer! Que nous puissions aider en particulier les nouveaux habitants à résoudre leurs problèmes et à s'intégrer!

Pendant des siècles, les mêmes familles ont formé le "noyau" du village et puis les constructions nouvelles, les reprises d'anciennes maisons par des "nouveaux" ont changé la structure de Monchy. Les cultivateurs, leurs familles et leurs employés ne représentent plus la majorité qu'ils détenaient jusqu'alors. Cette évolution est certainement une chance dont nous devons tirer parti, mais outre l'esprit d'accueil, cela implique aussi un esprit nouveau dans la gestion des affaires communales. Le village ne peut plus vivre replié sur lui-même. Ceci nous amène à présenter à nos lecteurs les formes nouvelles de groupements ou syndicats auxquels votre conseil municipal est amené à participer de bon ou de mauvais gré depuis quelque temps.

Les syndicats de communes se font le plus souvent à l'échelon cantonal, parfois à l'échelon d'arrondissement. Ils peuvent aussi se chevaucher lorsque certaines communes sont intéressées par les services publics d'un canton voisin (Péronne et Roisel pour notre commune).

A Ham fonctionne depuis 1968 un S.I.V.O.M. (Syndicat Intercommunal à vocation multiple) dont le point de départ a été la construction et le fonctionnement du C.E.S.

C.E.S.: Pour sa construction, le SIVOM doit rembourser pendant 15 ans les annuités d'emprunt au district urbain de Ham qui était maître d'œuvre, au prorata du nombre d'habitants.

Pour le fonctionnement, le CES étant maintenant nationalisé, il reste 36% des frais au SIVOM.

Les charges pour le CES et le CET représentent à Monchy en 1974 15,43 F. par habitant. Il reste encore 10% des frais de ramassage à la charge des familles.

C.E.T.: Pour remplacer le CET implanté en ville, un établissement entièrement pris en charge par l'Etat pour les frais de fonctionnement s'achève actuellement à côté du CES de Ham. Cette construction dont le SIVOM est maître d'œuvre obligera également les communes à participer au remboursement d'emprunt pendant 15 ans (toujours en proportion du nombre d'habitants), mais là, à partir de la rentrée 1974, pas de ramassage, puisqu'il y a un internat.

VOIRIE: Cette nouvelle section s'est créée en 1973 pour organiser un regroupement des programmes de voirie de chaque commune afin d'étudier les travaux urgents, d'obtenir des adjudications, des subventions et des emprunts plus intéressants. Les bordures des trottoirs sont partie des attributions de cette section. Monchy ayant réalisé en 1973 des travaux importants n'aura aucune cotisation à payer pendant les prochaines années.

ORDURES MENAGERES: Cette section est en formation. Une commission d'étude vient d'être mise en place. C'est une section très contestée étant donné le coût exorbitant envisagé.

Le ramassage, le dépôt et surtout la destruction des ordures ménagères sont des problèmes importants pour les communes à l'heure actuelle.

A Monchy, cela est résolu assez sommairement mais sans trop de nuisances ni trop de frais.

Dans certains syndicats existants, les taux pratiqués peuvent aller pour un ramassage hebdomadaire de 25 à 30 F. par habitant et par an. Pour un village de 700 habitants, cela ferait une belle addition à notre budget communal.

Le district urbain de Ham a créé une usine d'incinération coûteuse qui ne marche pas à plein rendement au taux de 50 F. par habitant (25 F pour le ramassage et 25 F. pour l'incinération). Ce district souhaiterait une participation et une solidarité des communes rurales afin de diminuer et de partager les frais. Il semble hors de question d'accepter ces taux et la section aura une naissance difficile.

LYCEE de PERONNE: La commune a dû adhérer au SIVOM (section Lycée) pour la gestion de l'ancien lycée et la construction du nouveau.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE de ROISEL: Créé en 1969, il a pour but de couvrir les frais d'extension et de structure du réseau d'électricité subventionné par une taxe de 0,02 F. au kilowatt, payée par les consommateurs. Cette taxe est la plus basse du département, mais nous devons prochainement nous aligner sur les autres syndicats et payer 0,05 F. au kilowatt.

SYNDICAT d'EAU MONCHY-TERTRY: Il a été créé en 1967 pour prendre en charge l'extension du réseau de Monchy lors du branchement sollicité par Tertry.

Il fonctionne d'une façon simple et peu onéreuse, l'employé régisseur étant le garde communal. Les seuls frais importants sont: le remboursement des emprunts pour travaux d'aménagement ou d'extension, le remplacement éventuel d'une pompe. Le prix de l'eau est stationnaire et ne doit pas augmenter dans l'immédiat.

Le niveau du forage laisse pour le moment des possibilités de pompage normales. Un accord avec les Ets Bonduelle nous donne la possibilité d'un dépannage éventuel.

Les membres du Syndicat ont eu récemment à discuter de l'affermage de notre réseau intercommunal à une société spécialisée afin de rendre la gestion plus rigoureuse: décelage des fuites, entretien plus suivi, javellisation permanente de l'eau dont la qualité est parfois "à surveiller" comme l'indique la dernière analyse après nettoyage du puits. Ceci s'accompagnerait de plus de rigueur pour le paiement des relevés semestriels. Devant le coût de l'opération et malgré la solution de facilité d'être libéré de tous soucis et de toute responsabilité de gestion, le Syndicat a décidé de surseoir à cet affermage.

Cela nous incitera néanmoins à plus de rigueur. Le garde régisseur a pour instructions d'être intransigeant pour les paiements de l'eau afin de ne pas être tenu de passer plusieurs fois dans certaines maisons. Une surveillance plus sévère doit être réalisée avec l'aide du Génie Rural pour le bon état et le plombage des compteurs.

=0=0=0=0=0=0=0=0=0=0=

ETAT-CIVIL: Naissances: HE Thierry: 19 juillet - SCHRYVE Sébastien: 26 juillet  
- MOINARD Yasmine: 24 août - MUSZYNSKI Sabine: 24 août - SOCKEEL Olivier:  
30 août - BARE Nathalie: 2 octobre - LAMBERT Gwendoline: 5 octobre -  
FOURNIER Vincent: 20 octobre - BLAIREAU Delphine: 25 novembre.  
Mariages: BLAIREAU Guy et BOCHART Béatrice: 1<sup>o</sup> septembre  
CARON Ghislain et DUBREUIL Marie-Clotilde: 15 septembre  
GOOSSENS Claude et JOLY Colette: 22 septembre  
Décès: VARIER Charlotte: 25 juillet - FRANCOISE Marcelle: 12 septembre -  
PARAGE Félix: 24 octobre - BOCHART Marcel: 2 novembre - VILLAIN  
Eugène: 9 novembre.

=0=0=0=0=0=0=0=0=0=0=

En ce début d'année nous déplorons le décès de Mr MAYEUR ancien déporté. Il était venu dans notre village très éprouvé physiquement par la déportation. Il avait essayé d'y refaire sa santé, sans jamais se plaindre de ses souffrances. Son souvenir restera pour tous comme un exemple de patriotisme et un témoignage du sacrifice pour la cause de nos libertés.

=0=0=0=0=0=0=0=0=0=0=

#### INFORMATIONS

#### DIVERSES

#### Manifestations du 2<sup>o</sup> semestre 1973:

11 novembre 1973: Repas des Anciens dans une ambiance très sympathique où fut évoqué le décès de Mme Cléore ROGUET, la doyenne du village.

Arbre de Noël: 23 décembre.: 194 enfants de moins de 14 ans ont reçu cadeau ou jouet au cours d'un goûter à l'issue d'une séance de cinéma. La tombola au profit de l'Association des "Amis des Vieux" a permis d'offrir un colis de Noël bien garni aux Anciens de plus de 70 ans. Ceci, grâce au concours de généreux donateurs de lots que nous ne pouvons pas tous citer, grâce à une participation particulière des Ets BONDUELLE, de la Générale Sucrière, des Plastiques CHARLOT.



FANFARE SAINTE CECILE:

Après bien des difficultés et un recrutement de jeunes très difficile, la Fanfare a repris ses activités. Les répétitions ont lieu chaque samedi. L'un des nôtres, Philippe LEVERT, récemment libéré du service militaire, s'est perfectionné à la musique du 39° R.I.

C'est toujours avec le même dévouement que Mr LEULIER s'occupe de la Clique.

Il y a tout lieu d'espérer que l'année 1974 sera meilleure que 1973.

RUCHE ENFANTINE:

L'été dernier, la Ruche enfantine a dès le 9 juillet, accueilli 31 enfants de 4 à 9 ans qui, sous la conduite de Mlles Marie-Christine BEGUIN, Catherine BLAN et Isabelle RIGAUX ont joué, fait des travaux manuels, appris chants et danses. Tous ceux qui ont assisté à la séance récréative clôturant les 4 semaines de Ruche, ont pu apprécier ces activités et se rendre compte de la patience et du dévouement des monitrices pour former tout ce petit monde. Nous espérons que l'été prochain, la Ruche Enfantine pourra fonctionner de nouveau et que les personnes désirant y inscrire leurs enfants le feront de bonne heure.

MONCHY ATHLETIC CLUB:

Section Football:

Le football continue avec des fortunes diverses pour les différentes équipes, les plus jeunes étant les mieux placés actuellement.

Des jeunes joueurs sont passés récemment pour offrir aux habitants des cartes de Membres bienfaiteurs du Club. Merci à tous pour votre participation souvent généreuse.

Section Ping-Pong:

La section Ping-Pong semble cette année repartir du bon pied. Les "Vieux" n'ont pas voulu s'avouer battus et contrairement à la tradition qui veut que les Jeunes prennent la relève, ce sont eux qui ont remplacé les Jeunes défaillants. Ils ne s'en sont pas trop mal tirés puisque Monchy I termine en tête du classement de 2° division du Santerre à la fin des matches "Aller" (Equipe formée par Ernest RUMIGNY, Louis MERLIER et Félicien MOREAU).

Dans leur sillage, une équipe beaucoup plus jeune composée de Gérard MERLIER, Jérôme GRU, et Patrice LOBRY évolue également en 2° division. Elle termine en quatrième position.

En 3° division, l'équipe composée de Isabelle LABALETTE, Régis CARON, Roger CATTOEN et Christian DEVENDEVILLE s'est elle aussi bien défendue et se trouve actuellement au milieu du tableau.

Restent maintenant les matches "Retour" qui seront durs.

Il est regrettable que certains bons joueurs se désintéressent de ce sport qui peut être pratiqué par tous (garçons et filles).

C'est un bon entraînement physique qui maintient en forme et développe l'esprit de camaraderie.

Le responsable, Mr F. MOREAU est toujours à la disposition des "Jeunes et des moins Jeunes" qui voudraient pratiquer cette discipline.